

**INFLUENCE DU JEÛNE ET DU TRANSPORT
SUR LES PERFORMANCES
A L'ABATTAGE DE LAPINS AGÉS DE 12 SEMAINES**

par **F. Lebas**

avec la collaboration technique de **G. Sardi**

(Note présentée par M. A.-M. Leroy)

Dans la pratique de l'abattage en France, les lapins ont le plus souvent été transportés de leur lieu d'élevage à celui de l'abattage et on leur fait subir parfois un jeûne préalable. Afin de mesurer l'influence de ces mises à jeûn et de ces déplacements sur le poids des carcasses obtenus, 150 lapins ont été élevés dans les mêmes conditions jusqu'à 12 semaines d'âge ; préalablement à l'abattage ils ont été soumis à 4 types de traitements :

- lot A : animaux pris à l'auge et immédiatement abattus,
- lot B : animaux pris à l'auge et transportés 3 heures puis abattus,
- lot C : animaux abattus sur place après une diète hydrique de 15 heures,
- lot D : animaux à la diète hydrique depuis 15 heures, ayant été transportés 3 heures avant sacrifice.

(*) Station de Recherches sur l'Élevage des Porcs, C.N.R.Z., 78-Jouy-en-Josas. Institut National de la Recherche Agronomique.

Les lapins ont été abattus en 2 séries à 15 jours d'intervalle : première série lots A, B et C ; deuxième série lots A, B et D. Les caractéristiques des différents lots sont résumées au tableau 1.

Les lapins destinés à être transportés ont été placés dans un véhicule clos (1) et ce dernier a subi 3 heures durant, un trajet représentant aussi fidèlement que possible un circuit de ramassage de lapins. Tous les animaux ont été pesés la veille de l'abattage à 18 heures, juste avant la mise à jeûn des lots C et D. Le poids vif « 18 heures » sert de référence pour comparer rendements à l'abattage et poids des carcasses.

Les performances à l'abattage obtenues dans ces conditions sont résumées dans le tableau 2 (les carcasses sont pesées avec tête et manchons).

L'étude statistique des poids des carcasses par la méthode de co-variance (Snedecor et Cochran, 1967) montre des différences hautement significatives entre tous les lots ; seuls les lots A et B 2^e série ne diffèrent qu'au seuil $P = 0,05$. Par contre, il n'existe aucune différence significative pour les pertes au ressuage. Ainsi le transport des lapins pris à l'auge se traduit par une perte de poids de carcasse de 6 à 12 grammes. Les parties sur lesquelles portent ces variations de poids n'ont pas été déterminées (foie, muscles ?) ; mais ces variations sont quantitativement faibles. La mise à jeûn par contre, entraîne une perte de poids de carcasse beaucoup plus importante (35 à 61 g). Il est probable que le foie, organe de réserve, joue un rôle prépondérant dans ces variations (Faush et al., 1968).

D'autre part, il semble bien y avoir aggravation du phénomène quand les lapins à jeûn sont transportés, mais les lots C et D n'ayant pas été abattus simultanément, il n'est pas possible de se prononcer définitivement.

Au vu de ces résultats quantitatifs, et en attendant les expériences indispensables sur la qualité des viandes ainsi obtenues, il ne semble pas souhaitable de mettre les lapins à jeûn avant de les abattre et le transport doit être réduit dans la mesure du possible.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- SNEDECOR (G.W.) et COCHRAN (W.G.). — « Statistical Methods », sixth edition, Iowa State University Press Ed., Ames Iowa U.S.A., 1967.
FAUSH (H.D.), RICHMOND (R.) et ANDERSON (T.A.). — Influence of fasting on body composition and tissue cholesterol level in swine. *J. Anim. Sci.*, 1968, 47, 1273-1276.

(1) Véhicule Renault type R 4.

TABLEAU I — EFFECTIF, VARIATION DE POIDS VIF ET CONSOMMATION MOYENNE DES DIFFÉRENTS LOTS

	1 ^{re} SÉRIE			2 ^e SÉRIE		
	A	B	C	A	B	D
EFFECTIF	29	28	33	20	19	21
Variation de poids vif moy (g)	+8 ± 5	-35 ± 6	-100 ± 6	+8 ± 8	-27 ± 8	-146 ± 8
Entre la veille 18 h						
et l'abattage	129	115	—	120	115	—
Consommation moy. d'aliment (g)						

TABLEAU II — PERFORMANCES A L'ABATTAGE DES DIFFÉRENTS LOTS

LOTS EXPÉRIMENTAUX	1 ^{re} SÉRIE			2 ^e SÉRIE		
	A	B	C	A	B	D
Rapport Carcasse chaude-Poids vif * 18 h * p. 100	62,3 ± 0,3	61,8 ± 0,3	60,8 ± 0,3	61,8 ± 0,5	61,6 ± 0,5	59,2 ± 0,4
Différence de poids de carcasse par rapport au lot A (poids vif de 2 400 g) (g).	—	-12	-35	—	-6	-61
Perte de poids des carcasses après 24 h à +4 °C (1) (g)	-47 ± 1	-48 ± 1	-48 ± 1	-55 ± 3	-57 ± 1	57 ± 1

(1) Moyenne de 12 carcasses par lot, d'un poids compris entre 1 400 et 1 500 g.

M. le Président. — C'est contraire à ce qui se passe en général.

M. Leroy. — Comme l'élevage du lapin tend à se rationaliser, il est incontestable que les personnes qui s'occupent de cet élevage auraient intérêt à suivre les conseils qui servent de conclusion à cette note.